



## COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE ET REGLEMENTAIRE

### PROCES VERBAL N°01 – SAISON 2021/2022

<b>Réunion du :</b>	<b>21/07/2021</b>
<b>Président :</b>	TESSIER Yannick
<b>Présent(s) :</b>	CHARBONNIER Jacques, FROGER Alain, PHILIPPEAU Dominique, SOULON Franck
<b>Excusé(s) :</b>	PAQUEREAU Gérard, QUIGNON Jacques, SALMON Eric
<b>Assistent :</b>	GEORGES Annabelle (Membre CD Féminines), PERROT Michel (Président délégué) et Audrey FOSSE (salariée)

***Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.***

#### **Préambule :**

M. CHARBONNIER Jacques, membre du club de MONTILLIERS ES (521555) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. FROGER Alain, membre du club de LA POMMERAYE POMJ (545613) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. QUIGNON Jacques, membre du club de MURS ERIGNE ASI (511715) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. SALMON Eric, membre du club de DAUMERAY AJAX F (545419) et du GJ ETRICHE 2DH (581672), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. SOULON Franck, membre du club de TOUTMAULEVRIER SP (550965) et du GJ MAULEZIERES (551361) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. TESSIER Yannick, membre du club du LANDEMONT LAURENTAIS (542441) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

### **1. Approbation des Procès-verbaux**

Le procès-verbal n°10 du 10/06/2021 de la saison 2020/2021 est approuvé.

### **2. Coupes / Challenges**

La commission vérifie les engagements dans l'ensemble des coupes/challenges .

Tous les clubs en anomalie d'engagement seront avisés et des corrections effectuées.

Les listes des équipes engagées dans les différentes coupes et challenges paraîtront également sur le site du district pour les vérifications des clubs.

Bilan des engagements au 21 juillet 2021 :

Coupe de l'Anjou : **114 équipes (123 en 2020/2021)**

Challenge de l'Anjou : **108 équipes (124 en 2020/2021)**

Coupe des Réserves : **63 équipes (69 en 2020/2021)**

Challenge du District Hubert Sourice : **112 équipes (124 en 2020/2021)**

→ La date limite d'engagement pour cette compétition (Challenge du District Hubert Sourice) est fixée au **dimanche 5 septembre**.

Les équipes qui ne seront pas engagées en championnat de D5, ne seront pas retenues.

Afin d'éviter les forfaits aux équipes, lors de cette compétition, ce qui arrive régulièrement tous les ans, il est toujours possible de se désengager jusqu'au **dimanche 5 septembre**.

### 3. Championnat

La commission vérifie l'engagement des équipes dans les 4 divisions.

La commission appliquera si nécessaire les décisions du COMEX FFF du PV du 21/05/2021.

Comme demandé par de nombreux clubs et dans la continuité des contraintes sanitaires actuelles, la commission souhaite que l'horaire des matchs en Lever de Rideau soit à 12h30 au lieu de 13h (horaire fixé les saisons précédentes) : transmis au CODIR pour information.

#### Départemental 1 et 2

L'intégralité des équipes pré-engagées (27 en D1 et 50 en D2) ont validée leur engagement dans leur division pour la saison à venir.

D1 : **1 groupe de 14 équipes et 1 groupe de 13 équipes**

D2 : **2 groupes de 12 équipes et 2 groupes de 13 équipes**

#### Départemental 3

- 73 équipes ont validées leur engagement à ce niveau
- 1 club a demandé à descendre en D4 : BECON VILLEM ST AUG 3

Application du PV du COMEX FFF du 21/05/2021:

- Le nombre d'équipes étant supérieur au nombre prévu à la fin de saison 2019/2020 : pas de repêchage.

Application de l'article 5-2 des Règlements des championnats Seniors LFPL :

- L'équipe de BECON VIL St AUG 3 ne pourra pas prétendre à une accession à l'issue de la saison 2021/2022

Afin d'équilibrer le nombre d'équipes dans les groupes, l'équipe 3 de La Pommeraye Pomj a rejoint le groupe D en lieu et place du groupe C la saison dernière.

Les équipes sont réparties en **5 groupes de 12 équipes et 1 groupe de 13 équipes**.

#### Départemental 4

- 89 équipes ont validées leur engagement à ce niveau
- 1 équipe de D3 a demandé à redescendre à ce niveau : BECON VIL St AUG 3
- 4 clubs ont refusé leur engagement
  - \* BEAUFORT EN VALLEE US 4
  - \* BAUGE EA BAUGEOIS 3
  - \* CHOLET JF 2
  - \* SEGRE ES 4

- 2 clubs ont demandé à descendre en D5
  - \* CANDE SOCCL 2
  - \* CHAMPTOCEAUX CASTEL V

Application du PV du COMEX FFF du 21/05/2021:

- Le nombre d'équipes étant supérieur au nombre prévu à la fin de saison 2019/2020 : pas de repêchage.

Application de l'article 5-2 des Règlements des championnats Seniors LFPL :

- Les équipes de CANDE SOCCL 2 et CHAMPTOCEAUX CASTELV 2 ne pourront pas prétendre à une accession à l'issue de la saison 2021/2022

Les équipes sont réparties en **6 groupes de 11 équipes et 2 groupes de 12 équipes.**

## **Départemental 5**

La commission pointe les équipes engagées à ce jour (82).

26 équipes sont en attente d'engagement.

7 équipes ont refusé, pour le moment, leur engagement en D5.

**Les clubs ont jusqu'au dimanche 5 septembre 2021 pour modifier ou ajouter un engagement.**

## **4. Numérotation**

- Les groupes de D1 à D4 sont en cours de validation par le CODIR.
- Afin d'établir les calendriers, la commission procède à la numérotation des équipes de D1 à D4 dans chaque groupe de championnat en tenant compte des desideratas des clubs. La constitution des groupes de 12 équipes et des groupes de 14 équipes ne permet pas toujours une alternance ou une concordance parfaite pour toutes les équipes.
- Les clubs qui n'ont exprimé aucun souhait ont systématiquement leurs équipes en alternance le week-end.

## **5. Mutés supplémentaires – Saison 2021/2022**

### **Rappel :**

Les clubs pouvant bénéficier d'un ou deux mutés supplémentaires dans le cadre des dispositions du Statut Fédéral de l'Arbitrage doivent, en application des stipulations de l'article 45 du Statut précité, informer la Ligue et/ou le District dans quelle équipe ils comptent utiliser ce(s) muté(s) supplémentaire(s).

**La commission demande aux clubs concernés un retour, indiquant leur choix, avant leur entrée en compétition.**

**Ce choix obligatoire sera définitif pour la saison 2021/2022.**

Cette mutation supplémentaire est utilisable pour une des équipes du club dans les championnats régionaux et/ou départementaux.

Etant précisé que le(s) joueur(s) muté(s) supplémentaire(s) peu(t)-(vent), également participer à des Coupes Nationales (Coupe de France, Coupe Gambardella Crédit Agricole...) avec cette même équipe.

La commission valide les listes suivantes :

- **Liste des clubs bénéficiant d'un muté supplémentaire :**

Angrie ASSP  
Corné USC  
Ecouflant AS  
Etriché A  
Fougeré Vaulandry SC  
Longuenée en Anjou  
Marigné ES  
Parçay La Pellerine  
Pellouailles-Corzé FC  
St Aubin JS Layon  
St Lambert des Levées  
St Martin Aviré Louvaines  
St Melaine s/ Aubance OS  
Vivy Neuillé 90 AS

- **Liste des clubs bénéficiant de deux mutés supplémentaires :**

Bauné Val Baugeois ES  
St Lézin AS Mauges  
Ste Gemmes d'Andigné SC

- **Statut Arbitrage Lique**

Le club de Beaupreau Chapelle FC a demandé à attribuer leur 2 mutés supplémentaires dans des équipes de niveau District :

- 1 muté en équipe 3 - Départemental 4
- 1 muté en équipe 4 - Départemental 5

## **6. Divers**

### **6.1 Compte-rendu réunion CROC (Commission Régionale de l'Organisation des Compétitions) du 20/07/2021**

Yannick TESSIER fait un retour sur les différents sujets abordés lors de cette réunion dont la numérotation des équipes de Ligue.

### **6.2 Assemblée Générale du District – Vendredi 24 septembre 2021**

Les membres de la commission seront sollicités pour le pointage des clubs.

## **7. Courriers/Mails**

### **☒ Mail du club de Candé SOCCL, reçu le 01/07/2021**

La Commission a pris connaissance du mail adressé par le club de Candé SOCCL. Une réponse, précisant l'article 5 du Règlement des championnats régionaux et départementaux Seniors M, a été apportée. Le club a confirmé, par la messagerie officielle le 14/07/2021, son souhait de rétrograder son équipe Seniors M 2 de D4 en D5 pour la saison 2021/2022.

### **☒ Mail du club de Champigné Querré AG, reçu le 15/07/2021**

La Commission a pris connaissance du mail adressé par le club de Champigné Querré AG. Le PV du COMEX FFF du 21 mai 2021 sera appliqué : pas de changement de groupes par rapport à la saison 2020/2021.

**Prochaines réunions : Sur convocation**

<b>Le Président</b>	<b>Le Secrétaire</b>
Yannick TESSIER	Jacques CHARBONNIER

